

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 février 2022**  
~~~~~

35E CONCOURS DES VINS DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT.
MONTANT DES PARTICIPATIONS PRIVÉES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 février 2022 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 10 février 2022.

Étaient présents ou représentés

M. René GARRO, Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Anthony GARCIA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. José MARTINEZ, M. Daniel JAUDON, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, M. Daniel REQUIRAND, M. Gregory BRO, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE - Mme Catherine GIL suppléant de M. Claude CARCELLER.

Procurations

M. Pierre AMALOU à M. Jean-Marc ISURE, Mme Monique GIBERT à M. Jean-Luc DARMANIN, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Bernard GOUZIN à M. Daniel JAUDON, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT.

Excusés

M. Christian VILLOING.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 41	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2021-1-439 en date du 3 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la communauté de communes, en particulier sa compétence obligatoire en matière de développement économique ;

VU la délibération n°2510 en date du 22 mars 2021 relative à l'actualisation du projet de territoire de la Vallée de l'Hérault 2021-2027 comprenant notamment son engagement pour le soutien de la viticulture ;

VU la labellisation « Vignobles et Découvertes » du territoire Cœur d'Hérault et son renouvellement prévu en 2022 ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault organisera en 2022 la 35^{ème} édition du Concours des Vins de la Vallée de l'Hérault, qui a vocation à faire une promotion individuelle et collective des vins de notre territoire,

CONSIDERANT que cette valorisation se fait principalement par la mise en place d'un plan de communication digital et papier pour garantir la visibilité du concours et la diffusion des résultats : achats d'encarts publicitaires dans la presse locale et nationale spécialisée, réalisation de reportages photo et vidéo, diffusion d'un palmarès avec l'ensemble des gagnants, impression de médailles adhésives sur les bouteilles primées, salon des vins conjugué à la soirée de remise des prix, etc,

CONSIDERANT que cette valorisation trouve également son prolongement dans d'autres actions menées par la communauté de communes, notamment des actions œnotouristiques portées par l'Office de tourisme intercommunal (vinothèque, relations presse, etc),

CONSIDERANT qu'au-delà de l'aspect promotionnel, le concours des vins est un excellent moyen de créer une dynamique territoriale dans une atmosphère conviviale, permettant aux producteurs de comparer leurs produits et d'échanger sur leurs pratiques,

CONSIDERANT que le montant de l'opération s'élève à 105 000 € TTC,

CONSIDERANT l'indéfectible soutien financier de la Région depuis de nombreuses années et la volonté de valoriser ce partenariat, il est proposé de créer un prix Région visant à distinguer les vins de garde,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de créer une catégorie « vin de garde » dont les distinctions seront remises au nom de la Région Occitanie,
- de fixer à 1/4 maximum des produits présentés le nombre de médailles, toutes confondues, pouvant être attribuées,
- de confier la coprésidence du jury du concours des vins à Monsieur Jean-François Soto, à Monsieur Guillaume Biau, œnologue et à Monsieur Louis Villaret, Président d'honneur, et à ce titre, les autoriser à nommer les membres du jury parmi les professionnels et amateurs avertis,
- de fixer en outre les montants suivants à percevoir :
 - *au titre de la participation des caves au Concours : 15 € TTC/vin présenté
 - *au titre de l'impression des médailles adhésives commandées pour les vins primés : une facturation de 20 € HT le mille maximum
- d'approuver le projet de plan de financement présenté en annexe, d'inscrire les crédits au budget de la collectivité et de solliciter en conséquence le soutien financier du Conseil Régional,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense pour la communauté de communes, le plan de financement ainsi proposé,
- d'autoriser Monsieur le Président à engager et signer toutes les décisions afférentes à ce dossier, et ce compris l'approbation du règlement de participation au concours, validé par le Ministère de l'économie et des finances, les consultations relatives aux différentes prestations de service à mettre en œuvre, la signature des conventions de partenariat à mettre en place et tous les documents relatifs à l'attribution de subventions.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2795
Publication le 23/02/2022
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 23/02/2022
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220221-5975-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

35 ème CONCOURS DES VINS
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT TTC	TAUX	FINANCEURS	MONTANT TTC	TAUX
Communication	75 000 €	71%	Région Occitanie	20 000 €	19,05%
Organisation (jury et soirée de remise de prix)	30 000 €	29%	Participations diverses (inscription et médailles)	4 300 €	4,10%
			PART FINANCEURS	24 300 €	23,14%
			Autofinancement	80 700 €	76,86%
TOTAL TTC	105 000 €	100%	TOTAL TTC	105 000 €	100%